

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le 07/05/2026  
ID : 021-212105019-20260427-D2026\_054-DE



---

Séance du 27 avril 2026

---

Délibération du conseil municipal n°2026-054

---

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHAUCHOT Philippe, Maire.

Date de la convocation : 20 avril 2026

Étaient présents : M. CHAUCHOT Philippe, M. POILLON Henri, M. MORTIER-JEANNIN Yohann, Mme CARRION Nathalie, M. PRIoux Christophe, M. COURTOT Yves, Mme CLERC Véronique, M. PIESVAUX Eric, M. FERRINI Serge, Mme CHASSAGNE Carole, Mme BLANQUART-BOLLENGIER Emilie, M. BARDET Jérémie, Mme BISSEY Coralie, M. RAVAUD Philippe, Mme POUPEE Estelle, M. DEMAY Jean-Louis

Étaient excusés : Mme CHAUCHEFOIN Yvette, Mme PLANCHARD Aveline, Mme DE MATOS Yolaine

Procurations de vote :

Mme CHAUCHEFOIN Yvette à M. CHAUCHOT Philippe

Mme PLANCHARD Aveline à Mme BLANQUART-BOLLENGIER Emilie

Mme DE MATOS Yolaine à M. MORTIER-JEANNIN Yohann

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 19

**OBJET : SUBVENTION COURSE CYCLOSPORTIVE « COURIR POUR LA PAIX »**

Vu la délibération n°2026-009 du 04 mars 2026 relative à l'attribution des subventions 2026 ;

Considérant que la demande de subvention du SCO DIJON pour l'organisation de la course cyclo sportive « Courir pour la paix » a été reçue après l'attribution des subventions au titre de l'année 2026 ;

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité (19 voix) de :**

- 1) **Verser** une subvention ordinaire de 500 € au SCO DIJON au titre de l'année 2026 pour l'organisation de la course cyclo sportive « Courir pour la paix » le samedi 1<sup>er</sup> août 2026 ;



**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026  
Reçu en préfecture le 07/05/2026  
Publié le 07/05/2026  
ID : 021-212105019-20260427-D2026\_054-DE



---

Séance du 27 avril 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-054

---

2) **Inscrire** les crédits au budget ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Philippe CHAUCHOT



Le secrétaire de Séance :  
M. MORTIER-JEANNIN Yohann

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

